



REUNION DU 28 JUIN 2021 A 18H30

L'an deux mille vingt et un, le vendredi neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de NADAILLAC DE ROUGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHASTRUSSE Francis, Maire.

Date de la convocation : 14 juin 2021

Présents : M Francis CHASTRUSSE, MME Christine BOSREDON, MME Agnès REDOULOUX LEBRUN, M Stéphane PRUNIERE, M. Didier LAJUGIE, M. Jean-Jacques LAJUGIE, MME Nathalie LEYDIS, MME Florence LAFAGE, MME Tatiana MIERMON, M Jean-Marc PARJADIS

Représentés :

MME Agnès EHRENFELD donne pouvoir à Francis CHASTRUSSE

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de pouvoir **ajouter un point à l'ordre du jour**,
-Délibération concernant Ciné Belle Etoile, L'assemblée donne son accord à l'unanimité

Ordre du jour :

-Approbation du PV de la séance du 09 avril 2021

-Désignation d'un secrétaire de séance.

1-DM lotissement

2-DM subventions aux associations

3-Pacte de gouvernance

4-Questions diverses

Le PV de la réunion du 09 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

Madame Tatiana MIERMON est désignée comme secrétaire de séance.

1- DM N° 1 Lotissement :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le budget primitif du lotissement n'est pas équilibré au 040, il est nécessaire de virer des crédits, comme exposé ci-dessous.

NATURE	
Section de fonctionnement	
6045	-0.01
023	+0.01
Section investissement	
3355/040	+0.01
021	+0.01

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, adopte la décision modificative, présentée ci-dessus

2- DM N°1 Budget Principal

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président de l'ACCA, demandant une subvention exceptionnelle pour terminer les travaux du local de rendez-vous de chasse.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire informe l'assemblée que lors du vote du budget, il n'a pas été attribué d'aide au secours populaire, alors que la commune subventionne chaque année cette association. Monsieur le Maire propose de virer des crédits, comme exposé ci-dessous.

Compte	Nature	
Fonctionnement		
615221		-1050
6574	Sub fonct association	+50 secours populaire
6574	Sub foncr association	+1000 la chasse ACCA

Le Conseil Municipal, reconnaît l'importance de ces associations et souhaite soutenir ces actions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, adopte la décision modificative, présentée ci-dessus

-3 Approbation du Pacte de Gouvernance

Rappel, CAUVALDOR compte 46 857 habitants sur 77 communes,

Depuis la loi « engagement de proximité du 27 décembre 2019 » les communautés de communes peuvent par délibération élaborer un pacte gouvernance dans le but notamment d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal.

C'est une charte qui permet de poser les principes et de définir le territoire, son organisation, les instances et requalifier une organisation de proximité.

Les Principes de la Coopération Intercommunale

- 1- Le principe de transparence, pierre angulaire pour assurer le respect de la vie démocratique du territoire
- 2- Le principe du dialogue, au cœur du projet communautaire avec les communes.
- 3- Respect et confiance, maîtres mots des relations intercommunales
 - Rôle essentielle des élus de la commune,
 - La garantie de la représentativité des cinq bassins de vie dans toutes les instances
 - La participation des élus communautaires aux débats en amont et en aval

CAUVALDOR compétences :

Les obligatoires :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Création aménagement, entretien des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaire, artisanales et touristiques
- GEMAPI (Gestions des milieux aquatiques et préventions des inondations)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil pour les gens du voyage

-Collecte de traitement des déchets des ménages (Sauf pour l'ex canton de Payrac qui dépend du SYMICTOM)

Optionnelles ;

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique de logement et cadre de vie
- Création, aménagement et entretien de la voirie (mais pas toutes)
- Constructions, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale
- Création et gestion de maisons France Services

Facultatifs :

- Contribution au budget du SDIS
- Assainissement non collectif
- Voir document du Pacte de Gouvernance

Les instances rôles et fonctionnement

- Conseil communautaire 104 membres
- Le bureau communautaire : 1 président 15 vices présidents 9 conseillers délégués
- Les commissions thématiques
- Les Comités de Cohésion territoriale

Cauvaldor a défini 5 bassins de vie ; et nommé 5 délégués pilotes, Guy FLOIRAC pour Martel Vayrac, Claire DELANDE-CATTIAUX pour Betenoux Biars, Michel SYLVESTRE pour Gramat, Régis VILLEPONTOUX pour Souillac, et Monique MARTIGNAC pour Saint-Céré/ Sousceyrac

PERSPECTIVES de la mandature

- Mettre en place une communication simplifiée pour les élus et administrés
- Favoriser une concertation et débat publique
- Favoriser la communication interservices,
- Tendre vers la clarification des compétences et l'harmonisation des compétences partielles
- Travailler à une cohérence financière et fiscale sur le mandat
- Poursuivre l'élan de concertation

Conclusion :

Le contexte sanitaire actuel, n'a pas permis de tout mettre en place, à voir si dans le temps, cette charte prendra plus de sens.

Il est aussi parfois difficile pour notre petite commune de s'y retrouver dans ce qu'ils appellent l'intérêt communautaire

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'APPROUVER le projet de Pacte de gouvernance de la Communauté de communes Causes et Vallée de la Dordogne, tel qu'annexé à la présente délibération ;

Intervention de Madame Agnès REDOULOUX LEBRUN

Pour être membre titulaire de la commission culture et suppléante de la commission enfance jeunesse, je peux rapporter en Conseil Municipal, l'avancée des travaux. Cette période COVID n'a pas évidemment favoriser un travail en présentiel, néanmoins les nombreuses (parfois trop) réunions en Visio ont permis d'avancer, entre-autres, sur le diagnostic destiné à la CAF afin de mettre en place, au même titre que pour le sport, une aide destinée aux enfants désirant pratiquer une activité artistique et/ou culturelle. Une réunion plénière aura lieu le mercredi 30 juin pour faire le point sur toutes les actions engagées auxquelles participent activement les élus.

Pour ma part, je pose devant le Conseil Municipal, la proposition suivante : l'activité sportive culturelle, artistique ne devant pas s'arrêter à 18 ans, mais favoriser tout au long de la vie, pour une meilleure forme physique et intellectuelle de l'individu, chercher à faire grandir cette idée dans toutes les instances pouvant améliorer, par les aides concrètes, l'accessibilité de chacun à son moyen d'expression préféré est un enjeu à tenir.

Par ailleurs, faire entendre notre voix ne peut se faire qu'en se regroupant géographiquement

4- Ciné Belle étoiles 2021

Dans le cadre de sa compétence la communauté de communes Cauvaldor a lancé le 15 février 2021 l'appel à candidature « Ciné Belle Etoile » à destination des mairies du territoire. Le but étant de contribuer à la mise en place d'une programmation cinématographique de plein air, gratuite, ouverte à tous, entre juillet et août 2021 : Ciné Belle Etoile.

Les candidatures peuvent être portées par :

- Les communes ;
- Les comités des fêtes en collaboration ou autres associations avec les mairies (sur délibération de la mairie) ;
- Les regroupements de plusieurs communes Cauvaldor ;

Le coût d'une séance plein air est de 1 200€. Dans le cas où la candidature est retenue, la communauté de communes s'engage à financer 60% du coût de la séance (hors matériel divers), soit 700€. La commune devra s'acquitter des 500€ restant.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association le CLAN (Club Loisir Animation Nadaillac), représentée par son Président Jérôme BARROT, souhaite candidater pour l'édition 2021 Ciné Belle Etoile.

Au niveau de la programmation cinématographique, l'association souhaite se positionner sur un dessin animé ou un film grand public, permettant au plus grand nombre d'en bénéficier.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE l'association LE CLAN à candidater à l'opération Ciné Belle Etoile 2021 pour la commune de Nadaillac de Rouge.
- AUTORISE l'association LE CLAN à signer tous les documents afférents à l'opération.

Le Conseil Municipal remercie chaleureusement le CLAN de prendre en charge financière la projection

5- Questions diverses ;

Monsieur Didier LAJUGIE demande si le Conseil Municipal a l'autorisation de Monsieur VIGNON pour tailler sa haie afin d'améliorer la visibilité au niveau du stop de la route Souillac.

Madame Tatiana MIERMONT répond que oui mais qu'il faut aller le voir avant
Monsieur LAJUGIE Didier et Monsieur Jean-Marc PARJADIS s'en occupent.

Madame Agnès REDOULOUX LEBRUN

L'école des LYS de PAYRAC, Effectifs rentrée 2021/2022

Toute petite section : 4 inscrits 2 potentiels

Petite section : 13 inscrits et 3 potentiels

Moyenne Section : 11 et 2 potentiels

Grande Section : 9

CP : 5 et 1 potentiel

CE1 : 11

CE2 : 11 et 1 potentiel

CM1 : 10 et 1 potentiel

CM2 : 11

Au vue des effectifs grandissants des Petites Sections, les classes maternelles seront regroupées jusqu'à la moyenne section, la Grande Section rejoindra le CP pour un effectif classe de 14 élèves. Le retour de quatre jours de classe est soumis à l'avis des Services de l'Education Nationale, une réunion est prévue le 2 juillet.

Les horaires scolaires seront de 8h45 à 12h15 et de 14h00 à 16h30

Lundi mardi jeudi et vendredi

Les enfants seront accueillis de 7h30 à 18h30 en garderie

Madame LAUBY, directrice de l'école est disponible le mardi toute la journée

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lundi 5 juillet à 15h 00, le Conseil Municipal a rendez-vous avec le C.A.U.E, (conseil en architecture), afin d'être guidé pour la mise en place du projet de réhabilitation de la mairie et de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire indique être en attente d'une proposition pour l'achat du lot 3 au lotissement « Las Bouffios »

L'ordre du jour étant épuisé, fin de séance à 20h00